



Rat der
Eidgenössischen
Technischen
Hochschulen

Conseil des
écoles
polytechniques
fédérales

Consiglio
dei
politecnici
federali

Cussegl da
las scolas
politecnicas
federalas

Board of the
Swiss Federal
Institutes
of Technology

Conseil des EPF, Häldeliweg 15, 8092 Zurich

Par e-mail à: andreas.haselbacher@bfe.admin.ch

Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

Zurich, le 18 septembre 2023 / CC

Consultation concernant le crédit d'engagement pour le programme d'encouragement de la recherche SWEETER pour les années 2025 à 2036: prise de position du Conseil des EPF

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par la présente, nous vous remercions de nous donner l'opportunité de prendre position sur le crédit d'engagement pour le programme d'encouragement de la recherche SWEETER (*SWiss research for the EnErgy Transition and Emissions Reduction*).

Le Conseil des EPF et les institutions du Domaine des EPF **soutiennent sur le principe** la poursuite du programme d'encouragement de la recherche SWEET (rebaptisé SWEETER) durant les années 2025 à 2036. SWEETER est un instrument important pour mettre en œuvre la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération ainsi que la stratégie climatique à long terme de la Suisse et réaliser les objectifs qui y sont liés. Il est essentiel de continuer à encourager la recherche sur la transition énergétique, notamment pour garantir la sécurité d'approvisionnement tout en transformant le système énergétique en vue d'atteindre l'objectif de zéro émission nette à l'horizon 2050.

Toutefois, le flou entourant le financement de SWEETER laisse à penser que l'importance et l'urgence de l'encouragement de la recherche climatique et énergétique n'ont pas été évaluées à leur juste mesure. **Le Conseil des EPF est extrêmement préoccupé par la mention, au point 5.1 du rapport explicatif, d'une possible compensation des ressources financières dédiées à SWEETER au moyen du Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (Message FRI).**

Il se demande quelle est la probabilité que cette option soit retenue plutôt que celle, évoquée à plusieurs reprises dans le rapport, de soumettre au Parlement une demande de crédit d'engagement dans le cadre d'un message spécial ou que la solution initialement prévue consistant à solliciter des ressources supplémentaires pour le DETEC avec relèvement de son plafond de dépenses.

Conseil des EPF

Häldeliweg 15, 8092 Zurich
Hirschengraben 3, case postale, 3011 Berne
T +41 58 856 86 82, www.cepf.ch

Prof. Michael O. Hengartner
Tél. +41 58 856 86 01
michael.hengartner@ethrat.ch

Pour le Conseil des EPF, il est impératif que le financement de SWEETER n'affecte en aucune manière les ressources allouées au domaine FRI et ne se fasse pas au détriment d'autres dépenses de recherche importantes, notamment dans l'énergie, le climat et l'environnement. Au cours des années à venir et jusqu'en 2035, il faudra justement élaborer des stratégies permettant de gérer la période critique de l'après 2040, lorsque les centrales nucléaires actuelles ne seront plus en service. La compensation des ressources financières dédiées à SWEETER au sein du domaine FRI n'équivaudrait dans les faits qu'à une réaffectation des fonds et non à un véritable encouragement de la recherche énergétique. Pareil scénario anéantirait tout effort supplémentaire visant à soutenir la recherche sur la transition énergétique et **remettrait également en question certains des principes fondamentaux de l'encouragement de la recherche**. Comme l'explique le rapport, SWEETER doit être «un programme d'encouragement de la recherche commun à l'Office fédéral de l'énergie et à l'Office fédéral de l'environnement». Son objectif est entre autres la «coopération entre les offices que réclamait [...] le comité de coordination de la recherche de l'administration fédérale.» Les termes employés indiquent clairement que les objectifs et l'organisation de SWEETER ressemblent fortement à ceux des programmes d'encouragement de la recherche pilotés par l'administration fédérale. Si ce type d'encouragement est bienvenu, il ne doit cependant intervenir qu'en complément du financement direct des acteurs FRI, car l'affectation de ces fonds à des projets spécifiques compromettrait certains piliers du système FRI suisse et de sa réussite, en particulier les principes d'autonomie et de liberté de la recherche. Par ailleurs, nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi la compensation des ressources dédiées à SWEETER dans le cadre du Message FRI est considérée comme envisageable alors que la compensation par l'intermédiaire de la recherche de l'administration de l'OFEN a été rejetée au motif que cela reviendrait uniquement à transférer l'encouragement de certains projets (cf. rapport explicatif p. 7).

Nous nous permettons donc d'insister sur la nécessité de trouver un autre moyen de financer ce programme important qu'est SWEETER sans que ces fonds ne soient compensés par les acteurs FRI. Le domaine FRI, et notamment les institutions du Domaine des EPF, sont déjà particulièrement affectés par la situation financière tendue de la Confédération. Ainsi en février dernier, le Conseil fédéral a annoncé des coupes à hauteur de 2% pour le Budget 2024 du Domaine des EPF ainsi que la non-compensation du renchérissement. La majeure partie de ces mesures continueront de s'appliquer au-delà de 2024. Ce budget revu à la baisse sert de base au Message FRI, qui prévoit pour la période 2025–2028 une croissance nominale de seulement 1,6% sans compensation du renchérissement. Cela représente déjà un défi considérable pour le Domaine des EPF puisqu'il doit faire face à la hausse des frais de personnel ainsi que des prix des matériaux et de l'énergie sur fond de croissance des effectifs étudiants. Les autres acteurs FRI se trouvent eux aussi dans une situation similaire, qui ne leur laisse aucune marge de manœuvre pour une compensation sous quelque forme que ce soit.

S'agissant du contenu du programme SWEETER, les institutions du Domaine des EPF souhaitent faire les remarques suivantes:

- SWEETER doit être conçu comme un complément aux activités prévues dans le domaine FRI et mettre clairement l'accent sur la **recherche appliquée ainsi que les installations pilotes et de démonstration** afin d'accélérer la défossilisation de la Suisse. A cet égard, il convient de souligner le rôle central de la coopération interdisciplinaire et suprarégionale entre différentes institutions de recherche suisses dans le cadre de **consortiums**, une forme de partenariat qui n'est possible avec aucun autre programme. Cette coopération est essentielle, notamment en ce qui concerne la sécurité et la durabilité de

l'approvisionnement énergétique futur de la Suisse, des thématiques vastes qui comportent de multiples facettes. Seule une recherche coordonnée et efficace menée par de grands consortiums regroupant des scientifiques issus de différentes disciplines permet de contribuer activement à régler les questions systémiques urgentes liées à notre avenir énergétique. Une collaboration étroite avec les **sciences humaines et sociales** est également précieuse pour apporter des réponses aux questions qui touchent l'ensemble de la société.

- Enfin, il nous semble primordial que ce nouveau programme de recherche accorde aussi une place centrale aux **conflits d'objectifs entre le développement des énergies renouvelables, la sécurité d'approvisionnement et la protection du paysage et de l'environnement, y compris de la biodiversité**. Si le message aborde plusieurs fois la nécessité du «respect de l'environnement» dans le contexte de la transition énergétique, des thèmes tels que la protection de la biodiversité et du paysage n'y sont toutefois pas directement évoqués. Pour l'énergie hydraulique, en particulier, il ne s'agit pas uniquement de développer de nouvelles capacités de production d'électricité, mais aussi d'adopter de nouvelles approches dans la gestion des conflits d'objectifs entre les exigences liées à la protection des eaux et celles relatives à leur utilisation. Le rapport explicatif devrait aborder plus en détail ces impacts potentiellement négatifs de la transition énergétique sur l'environnement, qui devraient être étudiés en conséquence dans le cadre de SWEETER.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre prise de position et nous tenons volontiers à votre disposition en cas de questions.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de ma considération distinguée.

Michael O. Hengartner
Président